

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an DEUX MIL VINGT, le SEPT SEPTEMBRE ; le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 3 septembre 2020, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Stéphanie ADAM, Agnès DJAMÉÏ DELILLE, Marie MORVAN, Séverine PIERRE, Béatrice VAUTHEROT et Géraldine VIENNET ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Thierry HENRY, François HERANNEY, Marc LAURENT, Mickaël MESNIER, Alain ROGGERO et Frédéric SIKORA.

Excusé : Monsieur Yannick DÉBOUCHE

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2020 avec

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet 2020
- Décision modificative budget principal
- Décision modificative budget forêt
- Convention groupement de commandes en vue d'acquérir du matériel informatique
- Renouvellement au service d'assistance technique dans le domaine de l'eau
- Augmentation heures agent technique (ménage secrétariat)
- Questions diverses :
 - Commissions CCDB
 - Salle multi-activités
 - Contrat agent technique
 - Zonage assainissement
 - Courrier SAUR
 - Demande d'un administré
 - Date de la prochaine séance de conseil municipal

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Philippe BONNOT est désigné secrétaire de séance.

2020-40 : Décision modificative numéro 1 du budget principal

Cette décision modificative du budget doit être prise afin de supprimer les écritures de session inscrite au budget initial et non nécessaires.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ D'approuver la décision modificative numéro 1 du Budget Principal 2020, tel que présentée.

2020-41 : Décision modificative numéro 2 du budget forêt

Cette décision modificative du budget doit être prise afin d'augmenter les dépenses d'investissement pour le paiement des travaux en forêt (reliquat 2018 et 2019).

Factures déjà réglées :

Facture travaux 2018 Lusans : 2031.04 € HT

Factures travaux 2019 Lusans : 10 132.32 € HT

Facture travaux 2019 Pouligney : 1024.00 € HT

Factures travaux Lusans 2020 : 2773.80 € HT

Factures travaux Pouligney 2020 : 10 215.20 € HT

Soit un total de 26 176.36 €, il avait été budgétisé 22 000 € et tous les travaux ne sont pas encore réalisés.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver la décision modificative numéro 1 du Budget Forêt 2020, tel que présentée.

2020-42 : Convention groupement de commandes en vue d'acquérir du matériel informatique

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes du Doubs Baumoises a proposé aux communes de s'associer au travers d'un groupement de commandes, en vue d'acquérir du matériel informatique.

Le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs permet d'optimiser la procédure de passation des marchés publics et d'assurer des économies d'échelles.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le groupement de commandes entre la CCDB, la commune et les autres communes membres.
- ✓ D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de groupement et tous autres documents afférents à ce groupement.

2020-43 : Service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application, notamment le décret n°2019-589 du 14 juin 2019, encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE dans les conditions suivantes :

0.30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif.

0.15 € par habitant et par an pour la ressource en eau.

Pour bénéficier de cette assistance, la commune doit signer avec le Département, une convention qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, les membres présents du

conseil municipal décide avec :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ De prendre acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, régies par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et par le décret n°2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les Départements à certaines communes et leurs regroupements.
- ✓ De solliciter, pour 2020, l'assistance technique du Département du Doubs dans les domaines, assainissement collectif et /ou ressource en eau potable (tacite reconduction en 2021 et 2022).

Les crédits ont été inscrits au budget assainissement 2020.

2020-44 : Augmentation horaire poste adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle que, suite au départ à la retraite d'un adjoint technique, le ménage du secrétariat de mairie et de la salle de réunion est désormais assuré par l'adjoint technique déjà en poste dans la commune.

Cet agent effectue actuellement 10 heures de ménage par mois et est rémunéré sur la base de 2.37/35.

Monsieur le Maire propose donc d'augmenter le temps de travail de cet agent de 2h15 par semaine soit un volume d'heure à réaliser sur l'année de 247h30, la rémunération sera donc de 4.76h/35^{ème}.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'augmenter les horaires de travail de l'agent à 247h30 pour l'année pour les besoins du service et de le rémunérer à 4.76h/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2020.

Questions diverses

Commissions à la CCDB

Les conseillers municipaux ont choisi les commissions auxquelles ils souhaitent participer à la communauté de communes.

COMMISSIONS	CONSEILLERS
Commission 2 : petite enfance, enfance, jeunesse	Philippe BONNOT, Séverine PIERRE
Commission 3 : scolaire	Philippe BONNOT, Agnès DJAMÉÏ DELILLE, Stéphanie ADAM
Commission 4 : transition énergétique	Stéphanie ADAM, Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Agnès DJAMÉÏ DELILLE, Thierry HENRI, Mickaël MESNIER, Frédéric SIKORA
Commission 5 : animation territoriale	Frédéric SIKORA, Béatrice VAUTHEROT
Commission 6 : eau et assainissement	Philippe BONNOT, Mickaël MESNIER
Commission 7 : gemapi, environnement	Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Marc LAURENT, Mickaël MESNIER, Frédéric SIKORA, Béatrice Vautherot, Géraldine VIENNET
Commission 8 : économie	Néant

Salle multi-activités

Le dossier de la salle multi-activité a été validé par la commission de sécurité.

Quelques travaux et aménagements sont à terminer :

Tour du bar

Barrière extérieure

Pavés

Signalétique

Equipement des sanitaires

Banque d'accueil

Penderie...

Les essais sont en cours sur la chaufferie et la ventilation.

Les Décomptes Généraux Définitifs seront envoyés fin octobre pour le versement du solde des subventions sur l'année civile.

Contrat agent technique

Régis Bardey débutera un contrat d'agent technique, le 1^{er} octobre, afin de remplacer Robert Cordier qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Zonage d'assainissement de la commune

Concernant les parcelles constructibles derrière l'école :

S'il y a division de parcelles, la parcelle 131 serait doté d'un assainissement individuel.

Les parcelles 129-132-133-134 et 135 seront reliées à un réseau privé traversant la parcelle 131.

Courrier SAUR

Suite à la mauvaise gestion de la réparation d'une fuite d'eau à Lusans par la Saur, le château d'eau a été vidé ; la commune refuse donc de payer l'eau achetée suite à cet incident.

Demande d'un administré

Monsieur et Madame Robert souhaitent faire construire une piscine et un cabanon technique, leur terrain étant dans le périmètre d'une ferme agricole, il est considéré comme terrain agricole. Le Maire peut cependant accorder, sous dérogation et sous certaines conditions, une déclaration préalable pour les travaux qu'ils envisagent.

Cartes jeunes

Les cartes jeunes sont disponibles au secrétariat de mairie au prix de 5 euros.

Ecole

L'école compte 116 élèves répartis ainsi :

5 PS

25 MS

14 GS

8 CP

14 CE1

18 CE2

21 CM1

11 CM2

Pré Vignot

Le dernier poteau sur le trottoir en haut de la rue doit être enlevé.

Date de la prochaine séance de conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 12 octobre à 20h00

Levée de séance :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2020-40 : Décision modificative numéro 1 du budget principal
2020-41 : Décision modificative numéro 2 du budget forêt
2020-42 : Convention groupement de commandes en vue d'acquérir du matériel informatique
2020-43 : Adhésion au service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau
2020-44 : Augmentation horaire poste adjoint technique

Sujets abordés :

09-31 : Commissions CCDB
09-32 : : Salle multi-activités
09-33 : Contrat agent technique
09-34 : Zonage assainissement
09-35 : Courrier SAUR
09-36 : Demande d'un administré
09-37 : Cartes jeunes
09-38 : Ecole
09-39 : Pré Vignot
09-40 : Date de la prochaine séance du conseil municipal